

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000904-181

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

MARC BOUDREAU

et

N.P.

Demandeurs

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

et

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE

et

LES SŒURS DE LA MISÉRICORDE DE
MONTRÉAL

et

LES SŒURS GRISES DE MONTRÉAL

et

LES PETITES FRANCISCAINES DE
MARIE

et

LES SŒURS DU BON-PASTEUR DE
QUÉBEC

et

CONGRÉGATION DES SŒURS DE
NOTRE-DAME AUXILIATRICE

et

LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR DU
CANADA

et

SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC

et

SŒURS DOMINICAINES DE LA TRINITÉ

Défendeurs

**DEMANDE ADDITIONNELLE
DE LA DÉFENDRESSE, PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC,
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE**
(Article 574 al. 2 C.p.c.)

À L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S., SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC EXPOSE CE QUI SUIT :

I. Le contexte

1. Par le biais de sa demande re-modifiée, en date du 31 janvier 2019, pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignés représentants (ci-après « demande pour autorisation »), les demandeurs Marc Boudreau et N.P. demandent à la Cour la permission d'exercer une action collective pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe suivant :

All persons, and estates of deceased persons, who were victims of either psychological, and/or physical and/or sexual abuse, and/or subjected to persecution and/or human experimentation at any of the institutions operated/administered or directed by the Respondent congregations in the province of Quebec between the years of 1935 and 1975, inclusively.

1.1.1. Within this Class, three Sub-Groups are identified as:

- (i) persons who were unaware of the Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis (PNROOD);*
- (ii) persons aware of PNROOD but not having participated therein;*
- (iii) persons who participated in PNROOD.*

1.1.2. Excluded from the group however are persons encompassed by the Class Actions under the designations of 500-06-000890-174 (Brian Ford c. Les Clercs de St-Viateur) and 200-06-000221-187 (Jean Simard et Denis Leclerc c. Les Sœurs de la Charité de Quebec et Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux de la Capitale-Nationale);

2. Les demandeurs allèguent au paragraphe 1.2. de la demande pour autorisation que « [w]ithin the group of the abovementioned victims, there are approximately 1059 persons, or estates of such » et ils déposent la pièce P-24 intitulée « List of Reported Group Members [January 2019] » pour appuyer cette allégation;

3. La pièce P-24 produite par les demandeurs n'est constituée que d'une liste numérotée mentionnant des noms de personnes et leurs adresses;
4. Les informations contenues à P-24 sont fragmentaires et la pièce **PGQ-30**, que souhaite introduire en preuve la Procureure générale du Québec (ci-après « PGQ »), permet de compléter et préciser P-24 en lien avec les critères de l'autorisation;
5. Effectivement, la pièce **PGQ-30** présente des données sommaires colligées par le Secrétariat du programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquentés certaines institutions (ci-après « Secrétariat du PNROOD ») après consultation de la pièce P-24;
6. Le complément d'information contenu à PGQ-30 concernant la pièce P-24 éclaire le Tribunal sur le profil général des personnes s'étant inscrites sur la liste compilée à la pièce P-24, notamment la proportion de celles ayant fait une demande à l'un ou l'autre des PNROOD et signé une quittance, le cas échéant;
7. De plus, la pièce PGQ-30 informe sur des éléments factuels hautement pertinents au regard des critères de l'article 575 C.p.c., notamment le droit d'action, la prescription et les attributs des personnes se disant membres d'un groupe lié à la présente demande pour autorisation;
8. Ce complément d'information sommaire est donc indissociable de la pièce P-24 et lui confère même une plus grande utilité;
9. De surcroît, la pièce PGQ-30 permet de contextualiser la pièce P-24 au regard de la preuve appropriée autorisée par le Tribunal à l'égard des PNROOD, notamment les statistiques (PGQ-4), les paramètres des programmes (PGQ-5 à PGQ-10) et les quittances (PGQ-11 à PGQ-14);
10. La pièce PGQ-30 apporte un éclairage important à la Cour en démontrant le nombre élevé de personnes inscrites à la pièce P-24 ayant déposé des demandes d'aide financière et, le cas échéant, signé une quittance dans le cadre du PNROOD;
11. Vu le nombre élevé de personnes inscrites à la pièce P-24 qui ont déposé une demande d'aide financière, la pièce PGQ-30 démontre aussi l'efficacité de la publicité des programmes et la grande visibilité de ceux-ci auprès des personnes susceptibles d'être reconnues comme orphelin(e)s de Duplessis;
12. La pièce PGQ-30 éclaire d'autant le Tribunal sur le caractère hautement individualisé de l'analyse au mérite qui devrait être faite pour chaque nom inscrit

sur la liste (575(1°) C.p.c.) et, de façon plus générale, pour chaque personne s'identifiant comme « membre » de l'action collective;

13. La pièce PGQ-30 invite le Tribunal à faire preuve de prudence face à l'allégation générale contenue au paragraphe 1.2. de la demande pour autorisation à l'effet qu'il y aurait approximativement 1059 membres potentiels au groupe représenté par les demandeurs;
14. Finalement, la pièce PGQ-30 apporte un éclairage important sur trois éléments pertinents au stade de l'autorisation, soit la définition du groupe, la similarité ou la connexité des questions et la présence, ou non, d'un droit d'action pour le demandeur et les membres;
15. La PGQ souhaite donc produire la pièce PGQ-30 afin de pouvoir présenter une contestation pleine et entière de la demande pour autorisation et fournir à cette honorable Cour tous les renseignements essentiels à l'appréciation des critères de l'article 575 du *Code de procédure civile* (ci-après « C.p.c. »);

POUR CES MOTIFS, PLAÎT AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande de la défenderesse Procureure générale du Québec pour permission de présenter une preuve appropriée;*

PERMETTRE la production de la pièce PGQ-30;

LE TOUT, avec frais à suivre.

Montréal, le 24 mai 2019



BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)
M^e Émilie Fay-Carlos
M^e Alexis Milette
Procureurs de la défenderesse
Procureure générale du Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-000904-181

MARC BOUDREAU

et

N.P.

Demandeurs

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

et

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE

et

LES SŒURS DE LA MISÉRICORDE DE
MONTRÉAL

et

LES SŒURS GRISES DE MONTRÉAL

et

LES PETITES FRANCISCAINES DE MARIE

et

LES SŒURS DU BON-PASTEUR DE
QUÉBEC

et

CONGRÉGATION DES SŒURS DE
NOTRE-DAME AUXILIATRICE

et

LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR DU
CANADA

et

SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC

et

SŒURS DOMINICAINES DE LA TRINITÉ

Défendeurs

**LISTE DES PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DEMANDE ADDITIONNELLE DE LA
DÉFENDERESSE POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE
APPROPRIÉE**

Pièce PGQ-30 : Complément d'information sommaire concernant la pièce P-24.

Montréal, le 24 mai 2019



BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)

M^e Émilie Fay-Carlos

M^e Alexis Milette

Procureurs de la défenderesse

Procureure générale du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES :

M^e Alan M. Stein
alanstein.avocat@gmail.com
Alan M. Stein
4, carré Westmount, bureau 150
Westmount (Québec) H3Z 2P9

Procureur des demandeurs
Marc Boudreau
N.P.

Par télécopie : 514 842-1112

M^e Benoit Mailloux
bmailloux@fasken.com
M^e Louis Carrière
lcarriere@fasken.com
M^e Jean-Martin Gagné
jgagne@fasken.com
M^e Christian Trépanier
ctrepanier@fasken.com
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
140, rue Grande Allée Est, bureau 800
Québec (Québec) G1R 5M8

Procureurs des défenderesses
Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec
Sœurs de la Charité de Québec

Par télécopie : 418 647-2455

M^e Andréanne Fortin
andreanne.fortin@nortonrosefulbright.com
M^e François-Davis Paré
francois-david.pare@nortonrosefulbright.com
M^e Caroline Larouche
caroline.larouche@nortonrosefulbright.com

Norton Rose Fulbright Canada LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

Procureurs du défendeur
Clercs de Saint-Viateur du Canada

Par télécopie : 514 286-5474

M^e Laurence Bich-Carrière

lbichcarriere@lavery.ca

M^e Pierre-L. Baribeau

pbaribeau@lavery.ca

M^e Guy Lemay

glemay@lavery.ca

Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.

1, Place Ville-Marie, bureau 4000
Montréal (Québec) H3B 4M4

Procureurs des défenderesses
Les Sœurs de la Providence
Les Sœurs de Miséricorde de Montréal
Les Petites Franciscaines de Marie
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice

Par télécopie: 514 871-8977

M^e Nancy Bonsaint

nancy.bonsaint@justice.gc.ca

M^e Andréanne Joannette-Laflamme

andreane.laflamme@justice.gc.ca

M^e Sarom Bahk

sarom.bahk@justice.gc.ca

Joyal LeBlanc

Secteur national du Contentieux
Ministère de la Justice Canada
Gouvernement du Canada
Bureau Régional du Québec (Montréal)
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Est, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4

Procureurs du défendeur
Procureur Général du Canada

Par télécopie : 514 283-3856

M^e Luc Lachance
llachance@aldd.ca

M^e Julien Denis
jdenis@aldd.ca

Astell, Lachance, Du Sablon De Sua, avocats
408, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2G1

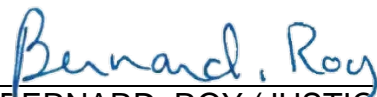
Procureurs des défenderesses
Les Sœurs grises de Montréal
Sœurs Dominicaines de la Trinité

Par télécopieur : 514 879-9091

PRENEZ AVIS que la présente demande additionnelle pour permission de présenter une preuve appropriée sera présentée pour décision devant l'honorable André Prévost, j.c.s., juge désigné à la présente action collective, siégeant dans et pour le district de Montréal, le **14 juin 2019 à 9h15** dans une salle à être déterminée au Palais de justice de Montréal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 24 mai 2019



BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)

M^e Émilie Fay-Carlos

M^e Alexis Milette

Procureurs de la défenderesse

Procureure générale du Québec

Destinataire : Me Alan M. Stein
Numéro de fax : 0215148421112
Id. dist. (CSID) :
Statut : Émis et transmis avec succès !
Soumis à : 24 mai 2019 10:33:52 HAE
Envoyé à : 24 mai 2019 10:43:11 HAE
Pages envoyées : 14
Durée : 555 secondes
ID message : C104AF40-F9DB-4A5F-9893-2903FAC74C4A-318900-OF



Bordereau de transmission par télécopieur

**Direction du contentieux - Montréal
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)**

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'envoi : **2019-05-24**

Heure soumise : **10:33:56**

Nombre de page(s) incluant
le présent bordereau : **14**

Destinataire(s) : **Me Alan M. Stein**

Télécopieur : **514 842-1112**

Expéditeur : **Benoit Panneton-Fréchette**

Télécopieur : **514 873-7074**

Téléphone : **514 393-2336, poste 51520**

Courriel : **benoit.p-frechette@justice.gouv.qc.ca**

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Cette télécopie est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique ou par appel téléphonique et de détruire cette télécopie et toute copie de celle-ci.

Message :

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

Objet : **Marc Boudreau et al.
c. Procureure générale du Québec et al.
0700-CM-2018-000273**
Cause : **500-06-000904-181**

Nature du document : **Demande additionnelle de la défenderesse, Procureure
générale du Québec, pour permission de présenter une preuve
appropriée et pièce PGQ-30**

Cet envoi constitue une notification au sens des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Destinataire : Mes Benoit Mailloux, Louis Carrière, Jean-Martin Gagné et Christian Trépanier
Numéro de fax : 0254186472455
Id. dist. (CSID) : Channe1-0
Statut : Émis et transmis avec succès !
Soumis à : 24 mai 2019 10:36:14 HAE
Envoyé à : 24 mai 2019 10:43:11 HAE
Pages envoyées : 14
Durée : 411 secondes
ID message : C104AF40-F9DB-4A5F-9893-2903FAC74C4A-319012-0F



Bordereau de transmission par télécopieur

**Direction du contentieux - Montréal
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)**

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'envoi : **2019-05-24**

Heure soumise : **10:36:19**

Nombre de page(s) incluant
le présent bordereau : **14**

Destinataire(s) : **Mes Benoit Mailloux, Louis Carrière, Jean-Martin Gagné et Christian Trépanier**

Télécopieur : **418 647-2455**

Expéditeur : **Benoit Panneton-Fréchette**

Télécopieur : **514 873-7074**

Téléphone : **514 393-2336, poste 51520**

Courriel : **benoit.p-frechette@justice.gouv.qc.ca**

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Cette télécopie est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique ou par appel téléphonique et de détruire cette télécopie et toute copie de celle-ci.

Message :

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

Objet : **Marc Boudreau et al.
c. Procureure générale du Québec et al.
0700-CM-2018-000273**
Cause : **500-06-000904-181**

Nature du document : **Demande additionnelle de la défenderesse, Procureure générale du Québec, pour permission de présenter une preuve appropriée et pièce PGQ-30**

Cet envoi constitue une notification au sens des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Destinataire : Mes Andréanne Fortin, François-Davis Paré et Caroline Larouche
Numéro de fax : 0215142865474
Id. dist. (CSID) : Norton Rose
Statut : Émis et transmis avec succès !
Soumis à : 24 mai 2019 10:37:32 HAE
Envoyé à : 24 mai 2019 10:44:45 HAE
Pages envoyées : 14
Durée : 429 secondes
ID message : C104AF40-F9DB-4A5F-9893-2903FAC74C4A-319084-OF



Bordereau de transmission par télécopieur

Direction du contentieux - Montréal
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'envoi : **2019-05-24**

Heure soumis : **10:37:36**

Nombre de page(s) incluant
le présent bordereau : **14**

Destinataire(s) : **Mes Andréanne Fortin, François-Davis Paré et Caroline Larouche**

Télécopieur : **514 286-5474**

Expéditeur : **Benoit Panneton-Fréchette**

Télécopieur : **514 873-7074**

Téléphone : **514 393-2336, poste 51520**

Courriel : **benoit.p-frechette@justice.gouv.qc.ca**

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Cette télécopie est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique ou par appel téléphonique et de détruire cette télécopie et toute copie de celle-ci.

Message :

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

Objet : **Marc Boudreau et al.**
c. Procureure générale du Québec et al.
0700-CM-2018-000273
Cause : **500-06-000904-181**

Nature du document : **Demande additionnelle de la défenderesse, Procureure générale du Québec, pour permission de présenter une preuve appropriée et pièce PGQ-30**

Cet envoi constitue une notification au sens des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Destinataire : Mes Nancy Bonsaint, Andréane Joannette-Laflamme et Sarom Bahk
Numéro de fax : 0215142833856
Id. dist. (CSID) : 514 283 3856
Statut : Émis et transmis avec succès !
Soumis à : 24 mai 2019 10:41:25 HAE
Envoyé à : 24 mai 2019 10:50:50 HAE
Pages envoyées : 14
Durée : 561 secondes
ID message : C104AF40-F9DB-4A5F-9893-2903FAC74C4A-319194-OF



Bordereau de transmission par télécopieur

Direction du contentieux - Montréal
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'envoi : **2019-05-24**

Heure soumis : **10:41:29**

Nombre de page(s) incluant
le présent bordereau : **14**

Destinataire(s) : **Mes Nancy Bonsaint, Andréane Joannette-Laflamme et Sarom Bahk**

Télécopieur : **514 283-3856**

Expéditeur : **Benoit Panneton-Fréchette**

Télécopieur : **514 873-7074**

Téléphone : **514 393-2336, poste 51520**

Courriel : **benoit.p-frechette@justice.gouv.qc.ca**

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Cette télécopie est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique ou par appel téléphonique et de détruire cette télécopie et toute copie de celle-ci.

Message :

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

Objet : **Marc Boudreau et al.**
c. Procureure générale du Québec et al.
0700-CM-2018-000273
Cause : **500-06-000904-181**

Nature du document : **Demande additionnelle de la défenderesse, Procureure générale du Québec, pour permission de présenter une preuve appropriée et pièce PGQ-30**

Cet envoi constitue une notification au sens des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Destinataire : Mes Laurence Bich-Carrière, Pierre-L. Baribeau et Guy Lemay
Numéro de fax : 0215148718977
Id. dist. (CSID) :
Statut : Émis et transmis avec succès !
Soumis à : 24 mai 2019 10:39:55 HAE
Envoyé à : 24 mai 2019 10:54:27 HAE
Pages envoyées : 14
Durée : 476 secondes
ID message : C104AF40-F9DB-4A5F-9893-2903FAC74C4A-319158-OF

Justice

Québec 

Bordereau de transmission par télécopieur

Direction du contentieux - Montréal
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'envoi : **2019-05-24**

Heure soumise : **10:39:59**

Nombre de page(s) incluant
le présent bordereau : **14**

Destinataire(s) : **Mes Laurence Bich-Carrière, Pierre-L. Baribeau et Guy Lemay**

Télécopieur : **514 871-8977**

Expéditeur : **Benoit Panneton-Fréchette**

Télécopieur : **514 873-7074**

Téléphone : **514 393-2336, poste 51520**

Courriel : **benoit.p-frechette@justice.gouv.qc.ca**

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Cette télécopie est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique ou par appel téléphonique et de détruire cette télécopie et toute copie de celle-ci.

Message :

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

Objet : **Marc Boudreau et al.**
c. Procureure générale du Québec et al.
0700-CM-2018-000273
Cause : **500-06-000904-181**

Nature du document : **Demande additionnelle de la défenderesse, Procureure générale du Québec, pour permission de présenter une preuve appropriée et pièce PGQ-30**

Cet envoi constitue une notification au sens des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Destinataire : Mes Luc Lachance et Julien Denis
Numéro de fax : 0215148799091
Id. dist. (CSID) : 514 879 9091
Statut : Émis et transmis avec succès !
Soumis à : 24 mai 2019 10:42:22 HAE
Envoyé à : 24 mai 2019 10:58:57 HAE
Pages envoyées : 14
Durée : 992 secondes
ID message : C104AF40-F9DB-4A5F-9893-2903FAC74C4A-319208-OF



Bordereau de transmission par télécopieur

**Direction du contentieux - Montréal
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)**

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'envoi : **2019-05-24**

Heure soumis : **10:42:25**

Nombre de page(s) incluant
le présent bordereau : **14**

Destinataire(s) : **Mes Luc Lachance et Julien Denis**

Télécopieur : **514 879-9091**

Expéditeur : **Benoit Panneton-Fréchette**

Télécopieur : **514 873-7074**

Téléphone : **514 393-2336, poste 51520**

Courriel : **benoit.p-frechette@justice.gouv.qc.ca**

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Cette télécopie est confidentielle. Elle est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique ou par appel téléphonique et de détruire cette télécopie et toute copie de celle-ci.

Message :

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR

Objet : **Marc Boudreau et al.
c. Procureure générale du Québec et al.
0700-CM-2018-000273**
Cause : **500-06-000904-181**

Nature du document : **Demande additionnelle de la défenderesse, Procureure
générale du Québec, pour permission de présenter une preuve
appropriée et pièce PGQ-30**

Cet envoi constitue une notification au sens des articles 133 et 134 du Code de procédure civile.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

N° : 500-06-000904-181
COUR SUPÉRIEURE (Action collective)
DISTRICT DE MONTRÉAL

MARC BOUDREAU

et

N.P.

Demandeurs

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

et al.

Défendeurs

**DEMANDE ADDITIONNELLE
DE LA DÉFENDERESSE PGQ
POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE
PREUVE APPROPRIÉE, LISTE DE PIÈCES ET
AVIS DE PRÉSENTATION**

ORIGINAL

M^e Émilie Fay-Carlos
M^e Alexis Milette

BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)

Palais de justice

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Tél. : 514 393-2336

Fax : 514 873-7074

Code d'enregistrement : BB1721

N/Réf. : CM-2018-000273